

Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Mai 2005 - n° 16Directeur de la publication :
François HeiligerRédacteur en chef :
Didier BourgComité de rédaction :
Commission communication :
Georges Joussetin (responsable),
Didier Bélières, Didier Bourg,
Muriel CampbellMairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
fax : 01 34 85 07 24

• Lisa Isingrini est née le 25 janvier. Ses parents demeurent 12, rue des pièces du Château.

• Pearl Connan est née le 4 février. Ses parents sont domiciliés 14, rue des Pièces du Château.

• Pierre Le Quellec est décédé le 6 avril à l'âge de 79 ans. Il vivait route des Epines.

• Lucien Detourbet est décédé le 16 avril dans sa 59ème année. Il était domicilié impasse du Vallon.

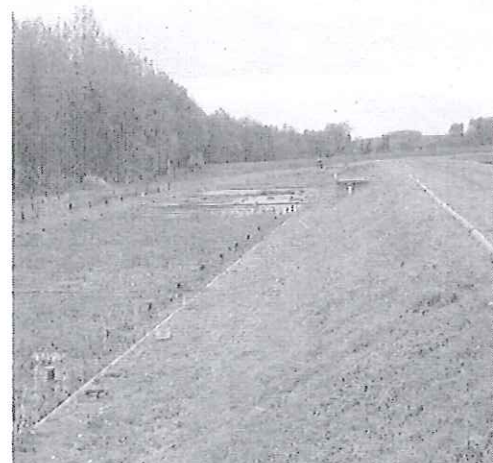
• Robin Rocq est né le 17 avril. Ses parents demeurent 7, rue du Clocher.

Recherche d'emploi

La mission locale intercommunale de Rambouillet propose aux moins de 26 ans une réflexion d'orientation professionnelle et la découverte de différents métiers pour la construction d'un projet professionnel personnalisé.

Pour connaître la date des prochaines réunions d'information collective, appeler le 01 34 83 34 12.

Le point sur la lagune



Comme toutes les petites communes, La Boissière-Ecole a mis en place en 1999 son dispositif d'assainissement. Elle a notamment confié la conception et la réalisation d'une station d'épuration à la société Jean Voisin de Beaumont-sur-Ronce (Indre et Loire), et ce pour un devis de 1 334 440 Francs subventionné à 80 %, les 20 % restants étant assurés par un emprunt à l'Agence de l'eau, remboursable sur 12 ans. Fortement encouragée par la région Ile-de-France, soucieuse de préserver notre environnement, notre commune a opté pour un lagunage écologique, système estimé moins onéreux tant pour la construction que pour l'entretien.

Cette solution technique correspondait aux besoins d'une commune de petite taille. D'une superficie d'environ 12 000 mètres carrés, le lagunage fut implanté sur un terrain près de Mittainville, près de La Maltonne, ce cours d'eau qui prend sa source

dans notre commune, au niveau du Passoir, avant de traverser la commune de Mittainville, de se jeter dans la Seine, via l'Eure.

Pour éviter un rejet en surface et en raison du niveau de qualité très strict exigé sur les eaux traitées, le choix s'est porté sur une combinaison entre un système de traitement par lagune, un affinage par un massif filtrant, l'eau traitée étant finalement infiltrée dans le sol par un plateau planté d'aulnes.

Depuis la mise en eau des ouvrages (début 2000) et les raccordements successifs du réseau d'assainissement (avril 2000, première tranche, mai 2001, seconde tranche, avril 2002, dernière tranche), l'infiltration dans le sol s'est avérée impossible et des débordements sur un chemin communal et un champ privé ont été inévitables, mais endigués à ce jour.

Après un an de fonctionnement, des problèmes sont apparus sur cette station : bassins d'infiltration saturés, dysfonctionnement permanent du lagunage, résultats d'épuration non conformes au cahier des charges. Outre les défauts d'infiltration dans le sol, le système épuratoire n'a pas permis d'atteindre les niveaux de qualité requis.

Malgré un audit réalisé en 2002 et un contrat d'entretien confié successivement à la Compagnie Générale des Eaux en juin 2001 et à l'entreprise Voisin (fin 2002), à ce jour, les résultats ne donnent toujours pas satisfaction. Cette situation étant très préoccupante, le conseil municipal m'a mandaté pour une saisine en référé du tribunal administratif de Versailles en vue d'une expertise judiciaire. Affaire à suivre.

François Heiliger.

Au conseil municipal

• Anne-Françoise Gaillot, Georges Joussetin, Claude Madelaine et Georges Davoust ont préparé un règlement sur les attributions et l'entretien des concessions du cimetière. Celui-ci a été soumis au conseil municipal afin d'y apporter d'éventuelles modifications. Il devrait être adopté à la séance de conseil du 13 mai.

• Anne-Françoise Gaillot a fait le point sur le budget de



la garderie/centre de loisirs. Ce dernier est tout à fait satisfaisant. Il est important de préciser que la part communale a diminué par rap-

port aux premières années. A l'avenir, celle-ci devrait osciller entre 7 et 15 %, ceci grâce à la participation plus élevée de la Caisse d'Allocations Familiales.

• Etant donné le peu de dynamisme et les difficultés pour obtenir des renseignements, il a été décidé de résilier le contrat d'assurance communale GAN au profit du SMACL, un contrat bien moins onéreux.

Commune de La Boissière-Ecole

N° 16

Mai 2005

LA BASSORIA

EDITO

Parmi les nombreuses satisfactions que nous apporte notre commune, je voudrais souligner le rôle exemplaire joué par l'équipe éducative, enseignants et personnel, de l'école Les Chanterelles.

Le sondage effectué auprès des enfants et des parents a démontré la forte satisfaction pour ce qui concerne la semaine de quatre jours.

Le conseil d'école du 25 mars a approuvé le projet pédagogique. Celui-ci comprend notamment une dimension culturelle mettant en valeur des actions de préservation de l'environnement et d'ouverture sur le patrimoine local : entre autres, rencontre avec un garde forestier, visite d'un agriculteur, réalisation d'un potager, opération école fleurie...

Toutes ces actions s'inscrivant dans une perspective de développement durable, elles bénéficient de l'entier soutien de la municipalité.

François Heiliger.

Théâtre de nos amis vosgiens : le succès est toujours au rendez-vous



Sous l'égide du Comité des fêtes de La Boissière, la troupe théâtrale de la maison pour tous de Darney, était au rendez-vous sur les planches ce samedi 16 avril. Comme les années précédentes, nos amis vosgiens, acteurs amateurs, se sont produits dans la salle de l'Ecole régionale Hériot, devant 170 spectateurs.

Avant les trois coups, François Heiliger, maire de la commune et Simone Mera, présidente du Comité des fêtes, ont tenu à remercier les acteurs pour leur présence dans notre village, ainsi que les spectateurs venus nombreux.

Hélas, notre maire a fait part au public de la triste nouvelle que nous redoutions tous, le décès de notre ami Lucien Detourbet,

survenu quelques heures auparavant à la suite « d'une longue maladie ». Lucien était un membre actif et très impliqué au Comité depuis plusieurs années. Il était également membre du conseil municipal.

La représentation commença et le vaudeville « Quelle Famille » de Francis Joffo, mené rondement par

les acteurs ne manqua pas de déclencher rires et applaudissements pendant tout le spectacle. La soirée s'acheva vers minuit.

Un bon moment avec des acteurs dignes de ce nom emmenés par « un super papy » !

Georges Joussetin.

Manifestations communales

- **Festavita** : Cette nouvelle manifestation organisée par le Comité des fêtes aura lieu le 11 juin.
- **Marché de l'école** : il se déroulera le 11 juin au matin.
- **Kermesse de l'école Hériot** : elle aura lieu dans le parc du château le 12 juin.
- **Chorale et exposition d'art** : deux temps forts le 2 juillet à l'école Les Chanterelles.
- **Fête communale** : elle aura lieu les 8 et 9 octobre et proposera cette année des jeux inter-villages entre équipes de Mittainville et de La Boissière-Ecole.

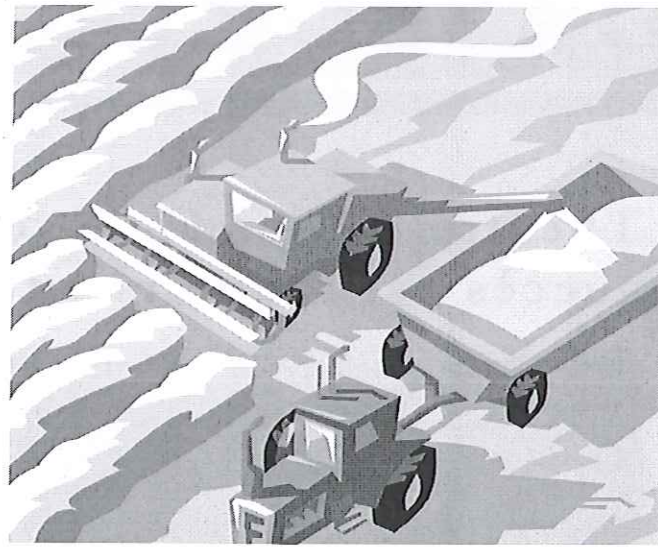
Fraternité du ciel ?

• Xavier Rémy, Fabien Drouin et Claude Madelaine préparent une cérémonie à la mémoire des sept aviateurs anglais et canadiens qui ont été abattus par la chasse allemande au lieu dit La Charmoie, sur le territoire de notre commune, dans la nuit du 2 au 3 juin 1944. Depuis plusieurs mois les recherches qu'ils ont menées avec l'aide éclairée d'un spécialiste, Frédéric Vincent, ont permis de mettre à jour les noms des aviateurs, leur mission et leur parcours. Surtout, tout récemment, ils ont réussi à retrouver et contacter le pilote allemand, Frithjof Fensch, alors âgé de 21 ans, qui a très probablement abattu cet avion. Lui-même a été abattu par un chasseur canadien en novembre 44 et amputé du bras droit.

L'idée est de réunir les vétérans des deux camps et de leur permettre de fraterniser en se recueillant sur les tombes des deux aviateurs canadiens enterrés à La Boissière-Ecole. Il est aussi envisagé d'ériger une stèle commémorative à l'endroit même où l'avion s'est écrasé. Claude Madelaine recueille les témoignages et arpente actuellement la forêt pour le localiser précisément.

Pour ce qui est de l'équipage abattu, outre les deux Canadiens, trois autres membres ont été enterrés par les Allemands en Normandie, les deux autres ayant survécu. L'un a été fait prisonnier et l'autre a été caché par la factrice de Mittainville.

A propos d'environnement



La défense de l'environnement, on en parle de plus en plus et c'est tant mieux. Toutefois, nous devons déjà appliquer, à notre niveau, les règles élémentaires. Les dépôts sauvages de déchets de tous genres font partie de ces manquements au civisme qui nous font souvent grincer des dents. **Ces dépôts sauvages sont strictement interdits par la loi.**

Un ramassage des ordures est effectué chaque semaine en fonction d'un planning connu de chaque particulier (des calendriers sont disponibles en mairie).

Des containers pour dépôt volontaire de carton, papier ou de verre sont à disposition près de la D 80, en bas du village. Là aussi tout dépôt est interdit en dehors des containers.

En ce qui concerne les encombrants, le ramassage est effectué sur rendez-vous à prendre avec le Sictom au 08 00 49 50 61 ou bien ils sont à déposer à la déchetterie. Il faut également prendre soin de ne rien jeter par terre, dans la rue, ou sur les trottoirs. Pourquoi ? D'abord par respect d'autrui puisque ces lieux étant du domaine public, ils

appartiennent à tout le monde. D'autre part, c'est un travail de nettoyage que l'employé communal est amené à faire alors que d'autres tâches, plus importantes sont à réaliser. Enfin il faut savoir que ce qui est entraîné par l'eau dans les caniveaux aboutit tôt ou tard dans la Maltorne et est donc source supplémentaire de pollution.

Par ailleurs, les haies, branches, débordant sur les voies publiques ou sur le domaine communal sont à tailler ou couper par le propriétaire riverain. Enfin, les beaux jours arrivant, respectez les horaires de tontes ainsi que ceux autorisés pour faire du feu, prévus par les arrêtés communaux, visibles en mairie, et sur les panneaux municipaux.

Jardinage écologique

Nous vous donnons ci-après quelques conseils pouvant permettre d'améliorer la qualité de notre environnement et même notre santé. On sait que les engrais doivent être utilisés avec une grande parcimonie. On peut avantageusement y préférer le compost. De

nombreux ouvrages vous permettent de construire simplement votre propre silo à compost, qui vous offrira, en quelques mois, un terreau efficace pour votre jardin. Le compost accepte **tous les déchets organiques** de votre habitation, toutefois le gazon traité au désherbant y est inutilisable. Des silos à compost sont disponibles sur demande en mairie.

Les cendres de bois, riches en potasse, sont précieuses et peuvent être répandues sur un sol griffé. Elles seront incorporées à la première pluie. Toutefois, évitez d'en répandre sur vos fraisiers et framboisiers car elles favorisent la pousse des feuilles. Par contre, votre gazon en raffole.

Recette du purin d'orties : recouvrir environ 1,5 kg d'orties fraîches avec de l'eau. Mélangez régulièrement pendant une quinzaine de jours. Filtrez. Le produit pur est un bon activateur de compost, dilué 10 fois (1 L de purin pour 9 L d'eau), il traite les pucerons. Dilué 5 fois (1 L de purin pour 4 L d'eau), il s'attaque aux parasites et aux maladies (mildiou...). Prévoyez de le préparer un peu à l'écart car, comme son nom l'indique, son odeur est peu agréable.

Enfin, deux petits trucs qui peuvent être utiles. L'eau chaude de cuisson de vos pommes de terre sera idéale pour désherber les allées du potager. Quant au marc de café, incorporé dans la terre de repotage, il est riche en éléments fertilisants et repousse les mouches nuisibles.

Georges Jousselin.

Le budget 2005

Je tiens à remercier dans un premier temps les membres du conseil municipal et le personnel communal qui par leurs actions ont permis l'élaboration de ce budget et qui, par le respect des règles de restriction édictées lors du budget 2004 autorisent ce jour de nouvelles entreprises dans notre commune.

En effet, l'année 2004 a été une année de pause budgétaire : cette pause avait pour but de finir les opérations commencées (réfection de la rue des Longchamps et régulation de l'évacuation des eaux, fin de chantier de la salle d'activités et des deux salles de classe et aménagement des abords) et de mesurer l'impact de la nouvelle salle d'activités et des deux salles de classe sur notre budget de fonctionnement.

Des mesures d'économies ont été mises en place, la maîtrise des dépenses de fonctionnement par leur contrôle strict a eu lieu, le gel des investissements nouveaux a été décidé. Ces différentes mesures ont permis de dégager un excédent sur le budget fonctionnement.

Cet excédent nous permet désormais d'envisager de nouveaux chantiers et c'est dans cet esprit que le budget 2005 a été élaboré. La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste à

l'ordre du jour.

Quant aux investissements, ils vont d'abord s'attacher à la remise en état de nos chemins. Ainsi, nous envisageons entre autres de remettre en état les chemins de Toulifeau (sur 500 mètres), de la haie des Coutures, de l'Olivet et des Noues. Ces chemins appartiennent à notre patrimoine communal. Il est donc important de les entretenir et de les rendre accessibles à tous.

De plus, les travaux de la salle d'activités étant désormais achevés, la commune doit petit à petit doter cette structure d'un mobilier permettant son utilisation par le plus grand nombre et avec plus de facilités. Cette année, nous prévoyons de faire l'achat de tables et de chaises pour les manifestations dans la salle et de matériel d'aménagement et d'électroménager pour l'office. Le budget s'attache enfin à opérer des

travaux d'entretien et de réparation sur la commune, réfection du mur d'enceinte de l'église, sécurisation des abords des bâtiments communaux par exemple, et à renouveler un matériel existant mais à ce jour obsolète comme la photocopieuse de l'école.

Pour finir, je souhaite indiquer que ce budget a été construit à partir des ressources existantes en 2004 de la commune. Dès lors, il ne nécessite pas d'augmentation des taxes. C'est pourquoi la commission des finances propose au conseil municipal de conserver les taxes à hauteur de celles de 2004. Rappelons à cet effet que les taxes de notre commune sont parmi les plus faibles du canton.

Anne-Françoise Gaillot.

Séisme en Asie

Le conseil municipal a décidé l'attribution d'une aide aux victimes du séisme en Asie sur la base d'un Euro par habitant. Compte tenu de la forte mobilisation des différents organismes internationaux, le conseil a estimé qu'il était préférable de prendre du recul et d'attendre le milieu de l'année 2005 pour identifier plus précisément les besoins et déterminer l'organisation ou l'action sur lesquels le conseil municipal aura été le plus sensible.

Lucien Detourbet nous a quittés

Lucien Detourbet n'est plus. C'était quelqu'un de discret mais il participait volontiers à des activités, étant le premier à rendre service. Entré au Comité des fêtes il y a plusieurs années, il s'y est particulièrement impliqué en étant de toutes les animations. En 2001, il devient membre du conseil municipal où il sera actif au sein de différentes commissions telles que l'urbanisme, l'environnement, la sécurité, l'aménagement des espaces communaux, les travaux et la voirie. De par son expérience professionnelle, il était d'un conseil avisé. Durant sa maladie, il est resté en contact avec la mairie jusqu'au Conseil municipal du 25 mars où, de son lit d'hôpital, il a tenu à rédiger et signer son « pouvoir ». Avec la disparition de Lucien Detourbet nous perdons non seulement un collaborateur efficace mais surtout un ami.

En bref

• La bibliothèque est ouverte en période scolaire le mercredi de 16 h à 17 h et le samedi de 11 h 30 à 12 h 30.

• Ateliers clubs emplois à la mission locale intercommunale de Rambouillet pour les 16-25 ans : aide à l'élaboration de CV : tous les mercredis de 9 h 30 à 12 h ; technique de recherche d'emploi : tous les mercredis de 14 h à 17 h ; recherche d'offres : tous les jeudis de 9 h 30 à 12 h ; rédaction de lettre de motivation : tous les jeudis de 14 h à 17 h. Pour tous les ateliers, l'inscription s'effectue au 01 34 83 34 12.